

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-012-2021-08

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2021

## **Sommaire**

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Délégation de Bassin Seine-Normandie

IDF-2021-05-18-00007 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26/01/2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine Normandie (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2021-05-18-00007

Arrêté portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26/01/2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine Normandie



## Secrétariat général aux politiques publiques Direction des affaires juridiques

## ARRÊTÉ N°

portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE PRÉFET DE PARIS PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Îlede-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc)

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie;

VU les propositions complémentaires de l'association des maires de France;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | 🖀 Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : <a href="https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france">https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france</a>

Twitter: https://twitter.com/Prefet75\_IDF | LindkedIn: https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/

## **ARRÊTE**

<u>Article 1:</u> L'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021 désignant les représentants des collectivités territoriales ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau est complété par :

M. Bastien CORITON	Commune de Rives en Seine	
Mme Béatrice LEJEUNE	Commune de Bailleul-sur-Thérain	
Mme Odile HANTZ	Commune de Gaillon	

M. Olivier FERREIRA	Commission locale de l'eau du schéma
	d'aménagement et de gestion des eaux de la
	Brèche

<u>Article 2</u>: Les parlementaires désignés pour siéger au comité de bassin Seine Normandie au sein collège des collectivités territoriales et des parlementaires sont :

M. Laurent SOMON, Sénateur de la Somme, titulaire	
M. Xavier IACOVELLI, Sénateur des Hauts-de-Seine, suppléant,	

<u>Article 3:</u> L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021est modifié comme suit : Mme AZIZA AKHMOUCHE est remplacée par **Mme Catherine CARRE**, personnalité qualifiée.

<u>Article 4:</u> L'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 2021, désignant les représentants du collège des usagers économiques est modifié comme suit :

- pour les membres désignés au titre de l'agriculture :

Mme Marie-Noëlle NOZACH remplace Mme Emeline CHOUMERT

-pour les membres désignés au titre de l'industrie:

Mme Bénédicte CHEVALIER remplace Mme Louise BARBIER

Article 5: A l'article 5 de l'arrêté du 26 janvier 2021, au titre des représentants de l'État, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, délégué de bassin, et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont remplacés par le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, délégué de bassin, et son adjoint ou leurs représentants.

<u>Article 6:</u> Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 demeurent inchangées.

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | \$\frac{100}{200}\$ Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : \$\frac{100}{200}\$ https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Twitter: https://twitter.com/Prefet75\_IDF | LindkedIn: https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/

2//3

Article 7: Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Îlede-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 8 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 18 Mai 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | \$\frac{1}{2}\$ Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : \frac{https://www.prefectures-regions.gouv.fr/île-de-france}{https://twitter.com/Prefet75\_IDF | LindkedIn : \frac{https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/